



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/45  
1er février 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-septième session  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Situation des droits de l'homme au Rwanda

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 2000/21, la Commission des droits de l'homme a décidé de proroger d'un an le mandat de son Représentant spécial chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Rwanda et l'a prié de faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session et à la Commission à sa cinquante-septième session. Le rapport présenté par le Représentant spécial, M. Michel Moussalli (Suisse), à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/55/269) sera également à la disposition de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-septième session.
2. Le Représentant spécial a l'intention de présenter à la Commission une mise à jour du rapport susmentionné, après avoir effectué une nouvelle mission au Rwanda du 26 février au 12 mars 2001. Ce bref document sera publié en tant qu'additif à la présente note, en anglais et en français seulement.

-----